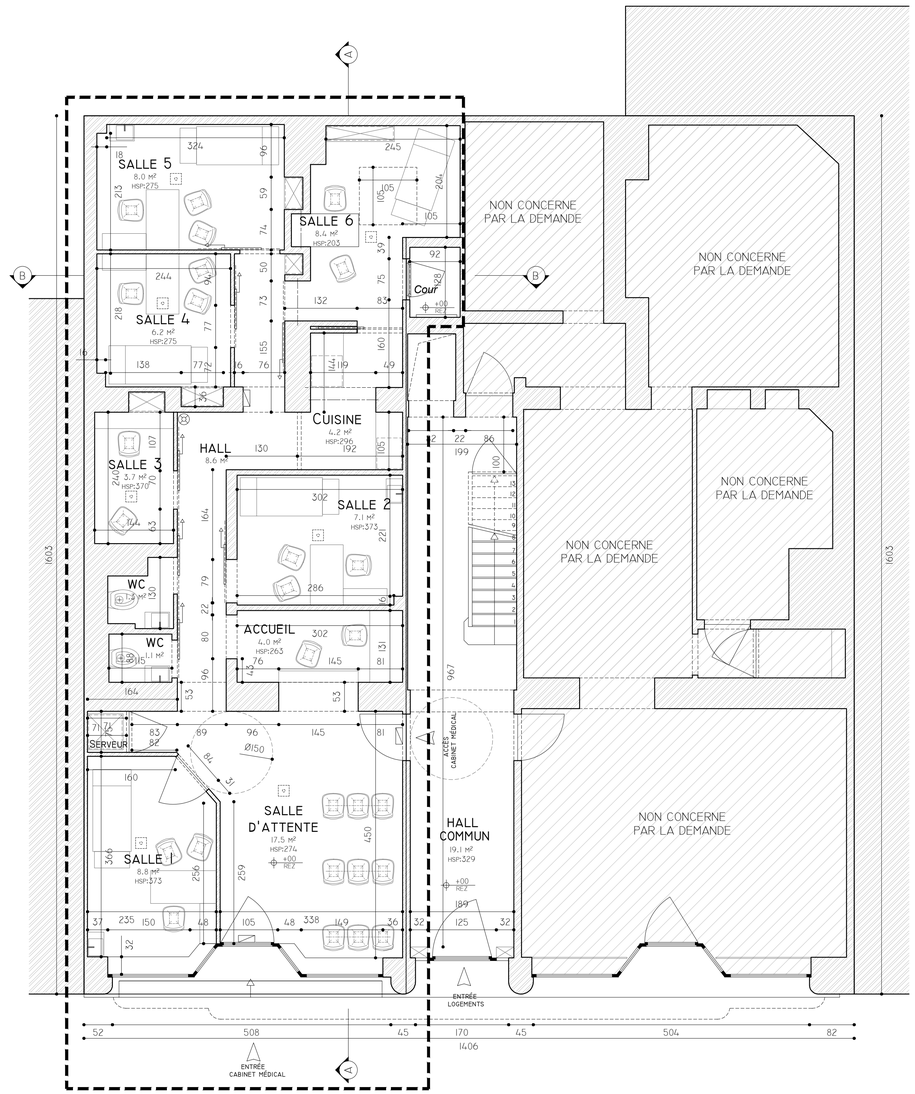

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



ELEVATION À RUE

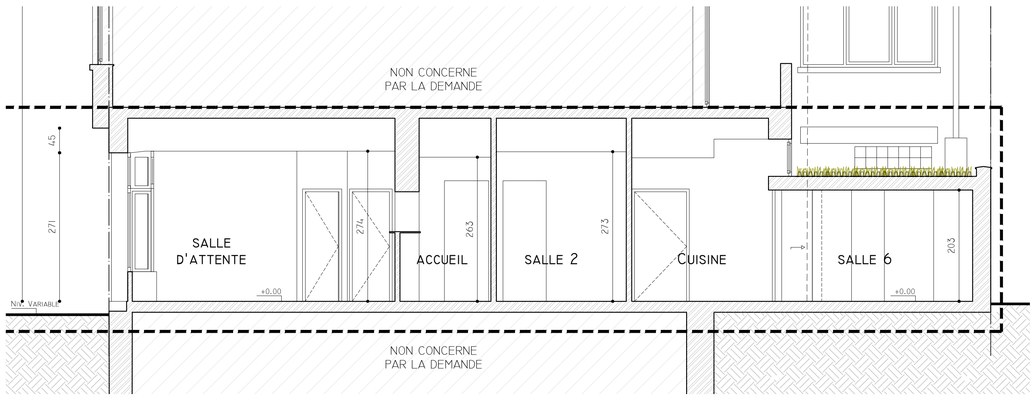

COUPE AA

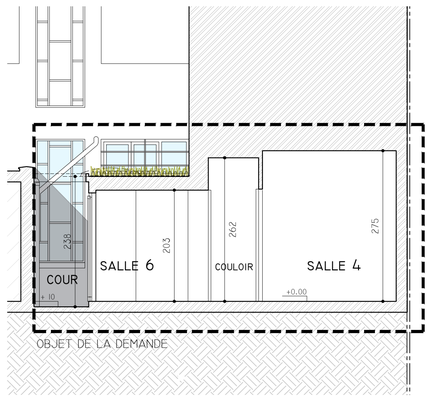

COUPE BB

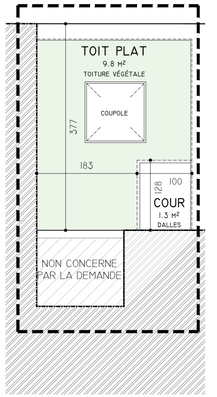

PLAN PARTIEL DE TOITURE

LÉGENDE PLAN - COUPE :

- MUR EXISTANT
- MUR BLOC BÉTON
- PAREMENT EXTÉRIEUR
- ISOLANT RIGIDE
- BLOC INTÉRIEUR
- PIERRE NATURELLE
- TERRE-PLEIN
- ENDUIT
- VITRAGE
- PAREMENT EN BRIQUES
- COUVERTURE TOITURE
- CLOISON RF
- PLAQUE OSB

LÉGENDE FAÇADE :

1. BRIQUE VERNISSÉE - NOIR
2. SOUBASSEMENT EN PIERRE BLEUE
3. MENUISERIE EXTÉRIEURE EN PVC - BLANC
4. REVÊTEMENT EN PIERRE - NOIR
5. ENSEIGNE PUBLICITAIRE
6. MENUISERIES EXTÉRIEURES EN BOIS - BLANC
7. FERRONNERIE - NOIR

LÉGENDE IMPLANTATION :

- TOITURE PLATE
- TOITURE PENTE
- TOITURE TRANSLUCIDE
- VÉGÉTATION
- REVÊTEMENT
- ASPHALTE
- DALLES/PAVÉS DE TROTTOIR
- PAVÉS DE BÉTON
- POUBELLE PUBLIQUE
- ARBRE
- PRISE DE VUE
- SENS DE CIRCULATION

ABRÉVIATIONS & ÉQUIP.

DEP : DESCENTE D'EAU PLUVIALE
HSP : HAUTEUR SOUS PLAFOND
HSFP : HAUTEUR SOUS FAUX-PLAFOND
HSL : HAUTEUR SOUS LINTEAU
HSPO : HAUTEUR SOUS POUTRE/PANNE
HA : HAUTEUR ALLÈGE
IMP : HAUTEUR IMPOSTE
S.V. : SURFACE VITRÉE
VERT. : VERTICALE (/5)
OBL. : OBLIQUE (/12)
À/D : À PARTIR DE LA LIMITE INDIQUÉE

: PORTE RF 1/2H + FERM. CIEL
: PORTE RF 1/2H
: BLOC AUTONOME DE SECOURS
: EXTINCTEUR À MOUSSE 6KG
: DÉTECTION INCENDIE

BRUXELLES-CAPITALE
RÉFÉRENCE [redacted] 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
N - SECTION B - PARCELLE NUMÉRO [redacted]

RÉGULARISATION DE LA MODIFICATION DE DESTINATION D'UN REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAL EN ÉQUIPEMENT (CABINET MÉDICAL), DE LA COUVERTURE DE LA COUR ARRIÈRE ET DU RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

[redacted]
[redacted]
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
T :
M : [redacted]

AUTEUR DE PROJET

KS ARCHITECTES SRL
RUE DES DAUPHINS, 2 BTE 11
1080 BRUXELLES, BELGIQUE

T : +32(0)2/355.73.64
M : INFO@KS-ARCHITECTES.BE
W: WWW.KS-ARCHITECTES.BE

RESPONSABLE PEB	INGÉNIEUR EN STABILITÉ	COORDINATEUR SÉCURITÉ SANTÉ
A DÉFINIR	A DÉFINIR	A DÉFINIR
ADRESSE	ADRESSE	ADRESSE
ADRESSE	ADRESSE	ADRESSE
T :	T :	T :
M :	M :	M :

CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE KS ARCHITECTES, IL NE PEUT ÊTRE COMMUNIQUÉ, REPRODUIT OU UTILISÉ SANS SON AUTORISATION ÉCRITE. TOUTES LES DIMENSIONS SONT À VÉRIFIER PAR L'ENTREPRISE. TOUTE MODIFICATION DES DÉTAILS DEVRA ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE. CE DOCUMENT EST UN DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ET NE PEUT NULLEMENT SERVIR COMME SUPPORT D'EXÉCUTION.

SITUATION PROJETEE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PLANS DES NIVEAUX | COUPES | ELÉVATIONS 1:50

RÉF. DOSSIER	DISCIPLINE	PHASE	ECHELLE	DATE	NUMÉRO D'ORDRE
25476	AR	PU	VOIR PLANS	29/04/2026	02 102

INDICES	DATE